

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

685 Protection système 500 ml H

N° CAS: 66204-44-2
N° Index: 612-290-00-1
N° CE: 266-235-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.com

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

Fournisseur

Société: TUNAP Benelux
Rue: Oeverstraat 23
Lieu: B-9160 Lokeren
Téléphone: 0032 9 326 76 00
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.nl

Téléfax: 0032 9 326 760 7

1.4. Numéro d'appel d'urgence: antigif centrum, centre antipoisons: 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Carc. 1B; H350
Muta. 2; H341
Acute Tox. 3; H311
Acute Tox. 4; H332
Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1A; H317
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 2 de 12

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter équipement de protection des yeux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans aux prescriptions légales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires. Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.
--------	--

2.3. Autres dangers

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 3 de 12

Composants pertinents

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
66204-44-2	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO]	50 - < 100 %
	266-235-8 612-290-00-1	
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H350 H341 H311 H332 H302 H314 H318 H317 H373 H411 EUH071	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
66204-44-2	266-235-8	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO]	50 - < 100 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >1,01 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = >500-2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigüe,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 4 de 12

Moyens d'extinction appropriésBrouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 5 de 12

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 6 de 12

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:		
Odeur:	comme les amines	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		182 °C
Inflammabilité:		non applicable non applicable non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		> 100 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		9,5
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		< 34 mm ² /s
Hydrosolubilité:		facilement soluble.
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)		2 hPa
Densité (à 20 °C):		1,06 g/cm ³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes Non comburant.	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 7 de 12

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

DIN 53019-1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Toxique par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
66204-44-2	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO]				
	orale	DL50 >500-2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >1,01 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO])

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 8 de 12

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO])

Peut provoquer le cancer. (produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO])

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO])

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres sections: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique: Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
66204-44-2	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-100	96 h	Danio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2-10	96 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	10-100	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 9 de 12

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
66204-44-2	produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO]	-0,3

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070404 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070404 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits phytosanitaires organiques (sauf rubriques 02 01 08 et 02 01 09), d'agents de protection du bois (sauf section 03 02) et d'autres biocides; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2922

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 10 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO])

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1

Code de classement:

CT1

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

86

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldéhyde libéré par la 3,3'-méthylènebis[5-méthylloxazolidine]; formaldéhyde libéré par l'oxazolidine]; [MBO])

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1

Code de classement:

CT1

Dispositions spéciales:

274 802

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2922

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (reaction products of paraformaldehyde and 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldehyde released from 3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine]; [formaldehyde released from oxazolidin]; [MBO])

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1

Marine polluant:

yes

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2922

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 11 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (reaction products of paraformaldehyde and 2-hydroxypropylamine (ratio 3:2); [formaldehyde released from 3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine]; [formaldehyde released from oxazolidin]; [MBO])

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8+6.1

Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855

IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses:

3,3'-Methylenbis[5-methyloxazolidine]

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:

Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Angaben gemäß Richtlinie 1998/8/EG, Artikel 20 (3):

Registriernummer: N-50356

Produktart: 02

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

685 Protection système 500 ml H

Date de révision: 10.09.2020

Code du produit: 11AN46850500H

Page 12 de 12

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,7,8,9,11,15.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

Carc: Cancérogénicité

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.